

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-045**

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 21

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Considérant la volonté de soutenir les associations sportives et les sportifs,

Vu la délibération n°DC2023-62 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2023,

Vu la liste ministérielle des sportifs espoirs du 01/01/2024 au 31/12/2024,

Vu la demande du club ARGONNE JUDOGLI Belleville sur Bar/Grandpré,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 700€ à l'association ARGONNE JUDOGLI pour le soutien du judoka Louis THIRY ;
- **D'AUTORISER**, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président,

**Benoît SINGLIT**